

## Accord sur la dénomination du service Autolib'

Paris, le 28 Novembre 2012 – La Ville de Paris, Europcar et Autolib' (groupe Bolloré) annoncent aujourd'hui avoir trouvé un accord pour le maintien de l'appellation "Autolib" au service d'autopartage électrique métropolitain. Les parties se sont en effet accordées pour mettre fin à la procédure judiciaire en cours : le 29 juin 2012, la Cour d'Appel de Paris rendait un arrêt interdisant à la Ville de Paris de poursuivre l'utilisation de la dénomination « Autolib' ». A la suite de cet arrêt, dans un souci d'apaisement et au mieux des intérêts des usagers du service public « Autolib' », les parties s'étaient rapprochées et avaient entamé des discussions. Celles-ci ont abouti à un partenariat commercial entre Autolib' et Europcar et à un accord de co-existence de marques conclu avec la mairie de Paris.

L'accord conclu ce jour pour une durée de 3 ans prévoit notamment que :

- Europcar renonce au bénéfice de l'arrêt rendu le 29 juin 2012 et à son exécution
- La marque Autolib est la propriété exclusive de la ville de Paris
- La Ville de Paris contribue à la promotion du service public Autolib' et de son partenaire Europcar à travers des campagnes de promotion communes
- La société Autolib' fait la promotion d'une offre AutoLiberté d'Europcar, complémentaire au service Autolib'.

Le Conseil de Paris examinera le 10 décembre prochain une délibération permettant de mettre en œuvre cet accord.

### A propos d'Autolib'

Lancé à Paris en décembre 2011, Autolib', le seul système de véhicules 100% électriques en libre-service, a été conçu pour répondre aux attentes des habitants de Paris et de 46 villes d'Ile de France qui cherchent à rendre leur métropole plus aérée, plus agréable. Autolib' est un service public d'autopartage en « trace directe » (sans retour obligé du véhicule au point de départ), un concept novateur, pratique, écologique et économique. 1750 véhicules sont aujourd'hui disponibles à travers 710 stations et 3900 places de stationnement, le réseau poursuit son déploiement pour atteindre, à terme, 3 000 voitures électriques, 1 100 stations et plus de 5000 places de stationnement.

Un an après son lancement, Autolib' a su séduire plus de 47 000 Franciliens qui se sont abonnés (dont 17 500 abonnements annuels, dits Premium), soit plus de 800 000 locations.

### A propos d'AutoLiberté

Créée en 2000 et déployée en France depuis 2001, la marque AutoLiberté couvre un service destiné aux citoyens qui souhaitent pouvoir disposer d'une voiture à la carte à travers un système d'abonnement très souple, tout en réalisant des économies. AutoLiberté est disponible sur Paris (dans 41 agences, dont 14 intra-muros), Marseille et Lyon. Le service compte plus de 4 000 abonnés en France.

Pour plus d'informations : [www.europcar.com/corporate](http://www.europcar.com/corporate), [www.europcar.fr](http://www.europcar.fr)

### A propos d'Europcar:

Europcar est le leader européen des services de location de véhicules, donnant accès à ses clients au 1er réseau mondial de location.

Grâce à ses activités en direct, ses franchisés et ses partenaires, Europcar est présent dans plus de 140 pays. Forte de ses 6 500 collaborateurs engagés dans la satisfaction de ses clients, et d'une flotte moyenne de 190 000 véhicules, Europcar est aussi une société soucieuse de sa responsabilité sociétale, et a remporté à nouveau en 2010 et en 2011, le World Travel Award récompensant l'entreprise la plus verte du secteur des transports « World's Leading Green Transport Solution Company ». Europcar est détenue par Eurazeo.

**Contacts presse Ville de Paris**

Gaspard Gantzer  
+33 (0)6.32.01.22.12  
gaspard.gantzer@paris.fr

**Contacts presse Europcar**

Europcar International  
Marine Boulot/Nathalie Poujol  
+33 (0)6 07 03 28 92  
+33 (0)1 30 44 98 82  
europcarpressoffice@europcar.com

**Contacts presse Autolib'**

Julien Varin  
+33 (0)6 09 13 25 63  
julien.varin@autolib.eu

Elodie Le Rol-Berkmann  
+33 (0)6 79 35 86 82  
e.lerol@bollore.net